Syndicat d'Énergie

Le SDEHG change de dénomination et de statuts, et devient : **Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne.** Lors de l'assemblée générale du 14 mars, Pierre Izard, le Président, a expliqué que « cette nouvelle identité marque le développement du syndicat en matière de transition énergétique notamment en faveur de l'électromobilité ».

Connexion internet

Suite aux problèmes récurrents de connexions Internet sur la commune, Josiane Tasselli et Magali François ont pris en charge le dossier et ont contacté Orange, l'opérateur historique, ainsi que Annie Vieu, présidente de « Haute-Garonne Numérique », syndicat mixte chargé par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne de la mise en place du Schéma Directeur d'Aménagement du Numérique (SDAN).

Coté Orange, différentes solutions ont été mises en avant afin d'améliorer le débit d'accès à Internet :

- **Installer un NRA** (Nœud de Raccordement Abonnés) au village : le coût estimé pour la commune dépasse les 200 k€. Cependant à l'aube du développement de la fibre sur le département, Orange ne souhaiterait pas développer de nouveaux réseaux filaires cuivrés pour l'ADSL et mettrait l'accent sur le réseau fibre ;
- **Le WiMAX** : il permet une connexion à internet et un accès au haut-débit via les ondes hertziennes. Installation d'une antenne radio sur le toit de votre habitation. Opérateurs : Nordnet, Alsatis, Ozone.
- **Internet satellite** : débit pouvant atteindre 22 Méga. Installation d'une parabole sur le toit. Subventions du département (CD31) sous conditions d'éligibilité (être en zone blanche). Opérateur : Nordnet.

Coté Haute-Garonne Numérique, Lamasquère fait partie des communes bénéficiant de la première phase de déploiement de la fibre optique (180 millions d'euros investis, 136 000 haut-garonnais qui bénéficieront d'un débit de 100 Mbps). Ce projet a été porté également par notre ancienne communauté de communes Axe Sud.

Les travaux débuteront début 2018 et seront achevés à horizon 2020. La connexion de la maison au réseau Fibre (FTTH) sera intégralement prise en charge par Haute-Garonne numérique. A charge au particulier de payer l'abonnement au fournisseur d'accès.

Cérémonie de citoyenneté

Accompagnée de ses adjoints et d'élues, Brigitte MORAN, maire de Lamasquère, a accueilli en mairie les jeunes du village ayant atteint la majorité lors d'une cérémonie de citoyenneté. L'invitation avait pour but de procéder à la remise de leur première carte d'électeur, concrétisation de l'engagement citoyen qu'est déjà l'inscription sur les listes électorales. Cet acte civique est particulièrement symbolique en cette année d'élections présidentielles et législatives. Madame le Maire a rappelé l'importance du droit de vote, inscrit dans la Constitution, qui est également un devoir nécessaire au bon fonctionnement démocratique de notre république. Elle a également insisté sur la responsabilité qu'est la leur de prendre part à des décisions qui engagent l'avenir de notre pays et de ne pas laisser d'autres s'exprimer à leur place. La cérémonie s'est terminée autour du verre de l'amitié.

Budget 2017

Pour préserver ses projets de développement, une qualité de service aux usagers et maintenir une situation financière saine malgré un contexte financier très contraint, la commune de Lamasquère s'emploie à la maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'investissement. Le budget 2017 est à l'image de cet engagement.

Comment se prépare un budget ?

La commune est dotée d'une commission finances : elle prend acte de la bonne gestion du compte administratif et elle prépare le budget primitif, premier acte obligatoire du budget annuel de la collectivité. Il doit être voté par le conseil municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et il est transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le budget primitif 2017 qui vous est présenté ici a été préparé lors de réunions de la commission finances : des arbitrages ont été effectués sur les investissements à prioriser, sur les économies à faire en matière de fonctionnement.

Ce budget a été présenté et adopté au conseil municipal du 6 avril 2017.

Commission finances

Elle est présidée par Brigitte Moran, maire de la commune, et comprend 6 membres : Stéphane Cazaux, Josiane Tasselli, Jean-Paul Mercanti, Magali François, Virginie Éjarque et Bruno Égal.

Taxes locales :

> Taxe d'habitation : 17.44%

> Taxe foncières : 13.27%
sur les propriétés bâties

> Taxe foncières : 84.44%
sur les propriétés non bâties

Fonctionnement

Recettes

La commune dispose de deux ressources principales de financement : **la fiscalité locale et les dotations de l'État.** Une baisse des taxes communales a été votée à l'unanimité en conseil municipal du 6 avril 2017, afin qu'il y ait une harmonisation de la fiscalité intercommunale avec les autres communes du Muretain Agglo.

La TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) sera identique par rapport à 2016.

La dotation globale de fonctionnement (DGF), versée par l'État à toutes les collectivités locales, diminue fortement. Soit cette année une baisse de 23% par rapport à 2016 sur la ligne budgétaire « Dotations et participations ».

Dépenses

On y retrouve les charges à caractère général (fournitures, énergie, entretien, ...) et les charges de personnel.

Recettes de fonctionnement : 1 359 827 €

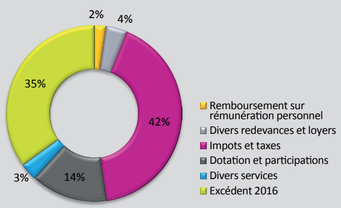

Dépenses de fonctionnement : 1 359 827 €

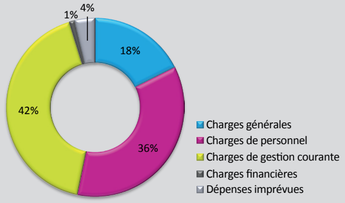

Investissement

Dépenses

Malgré des contraintes budgétaires toujours plus fortes, la municipalité fait le choix de maintenir un niveau d'investissement élevé : installation d'un city park, aménagement d'un piétonnier route de la Fougarouse, mise aux normes accessibilité de l'église et du cimetière, rénovation du local commercial de l'ancienne boulangerie et de l'appartement afférant afin de tout mettre en œuvre pour qu'un nouveau boulanger s'installe sur la commune, …

Recettes

Les emprunts auprès des banques permettent de répartir le coût d'investissements importants sur plusieurs années.

Recettes d'investissement : 671 604 €

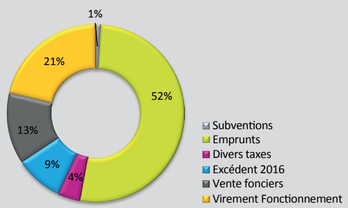

Dépenses d'investissement : 671 604 €

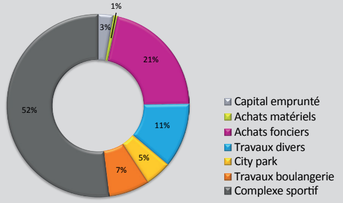

VIE MUNICIPALE

L'après-midi des aînés

C'est maintenant devenu un rendez-vous incontournable. La municipalité organise en début d'année, à l'occasion de la galette des rois, un après-midi d'informations dédié aux aînés de la commune. Une cinquantaine de personnes se sont retrouvées à la salle des fêtes en présence de Brigitte Moran, maire de Lamasquère, et des élues en charge de l'action sociale qui ont évoqué des thèmes comme le plan grand froid, les activités proposées par la médiathèque (ateliers mémoire, instants Trico'thé...).

Le capitaine Torta de la brigade de gendarmerie de Seysses est également intervenu afin de parler prévention contre les arnaques et escroqueries (à domicile, par téléphone ou sur internet) et rappeler les règles à suivre pour se protéger contre le vol. Tout le monde s'est ensuite retrouvé autour de la galette afin de clôturer ce moment d'échanges et de partage.

Repas du C.C.A.S.

La municipalité a accueilli plus de 80 personnes à la salle des fêtes pour le traditionnel repas des aînés offert par le CCAS. Mme Brigitte MORAN, maire de Lamasquère, était accompagnée de ses adjoints et des élues en charge de l'action sociale. Avaient répondu à son invitation, Monique Iborra, députée de la 6ème circonscription de la Haute-Garonne, Antoine Bonilla, conseiller départemental du canton de Muret, et des représentants de la brigade de gendarmerie de Seysses. M. Jean-Claude Bourg, ancien maire, était également présent.

Pendant le discours d'introduction il a été rappelé l'importance de préserver cet instant de partage avec les aînés malgré une conjoncture difficile. Le repas préparé et servi par le traiteur Calbet de Rieumes a été très apprécié. Les convives se sont ensuite retrouvés sur la piste de danse sur des rythmes de paso doble, tango et autre madison…

Entretien du parc

Pour des raisons d'entretien et de sécurité, des travaux d'élagage d'arbres du parc communal ont été réalisés par l'entreprise Arborécyma. Cela a entraîné la fermeture du parc du 14 au 31 mars (arrêté municipal du 9 mars 2017) pour que l'élagueur, Mr Vignaux, puisse tailler les platanes, cyprés, chênes, marronniers et autres pins parasols en toute tranquillité sans risque pour les usagers.

Afin de réduire les coûts, les employés communaux ont eu à charge l'enlèvement des petites branches à l'aide de bennes prêtées par le Muretain Agglo, tandis que les grosses branches ont été débitées et données aux habitants de Lamasquère qui s'étaient inscrits au préalable en Mairie.

Le montant des travaux d'élagage des 51 arbres s'élève à 9 660 € TTC.

Confiance renouvelée à GRDF

La commune a de nouveau confié à Gaz Réseau Distribution de France (GRDF) le service public de distribution de gaz naturel sur son territoire par le biais d'un contrat de concession signé le 16 mars entre Mmes Brigitte Moran, le Maire et Séverine Eliot, Directeur Territorial Régional Midi-Pyrénées pour GRDF.

Depuis près de 30 ans, la commune délègue à GRDF la construction, l'exploitation et le développement des réseaux de distribution de gaz naturel, donnant ainsi accès aux habitants et entreprises à une énergie compétitive et respectueuse de l'environnement, tout en garantissant un haut niveau de sécurité des biens et des personnes.

Les chiffres-clés :

- 217 clients raccordés au réseau de gaz naturel ;
- plus de 8 kms de réseau de gaz naturel exploités.

PROJET DE CRÉMATORIUM À SEYSSES

Suite à l'information qui vous a été donnée par les élus de « Lamasquère près de vous » sur le projet de Crématorium sur la commune de Seysses, il nous est apparu important de vous apporter des précisions sur ce projet mené par le Sivom de la Saudrune, nouvellement SAGe.

Ce projet a été initié, avant 2014, par la commune de Seysses qui a donné délégation de service public au Sivom de la Saudrune pour le mener à bien, accompagnée à l'époque des communes de Frouzins et Labastidette qui avaient adhéré à la compétence « Funéraire » du syndicat. Le terrain devant recevoir le crématorium était situé au **lieu-dit « FOURQ » à Seysses.**

En septembre 2014, le comité syndical du Sivom choisit un autre terrain à Seysses, le premier d'une superficie de 6000 m² ne pouvant recevoir un Crématorium et un site cinéraire (présence d'un Jardin des souvenirs). Le nouveau terrain, qui appartient au Sivom, est situé **« Chemin du Massonné » à Seysses**. Il était destiné au départ à la construction d'une station d'épuration, projet qui a été abandonné au profit de l'agrandissement de la station d'épuration de Saint-Clar.

Les communes de Saint-Clar de Rivière et Portet rejoignent les communes adhérentes. **Seules à voter en comité syndical**, ces cinq communes approuvent en mars 2016 le choix du délégataire de service public, la Société des Crématoriums de France.

A la demande d'un élu d'opposition en conseil municipal, la municipalité a sollicité une rencontre le 18 avril dernier auprès de M. Delahaye, Directeur Général des Services du Sivom.

Il en ressort qu'aucune information exacte n'avait pu nous être donnée depuis mars 2016 sur ce projet pour cause d'enquête publique : ce n'est qu'après validation par les autorités publiques fin été 2016 que le projet a pu être dévoilé dans son intégralité.

Voici les éléments techniques du projet que nous avons pu recueillir :

- le premier projet était implanté dans la ZAC de Seysses : or les crématoriums accueillant des jardins des souvenirs ne peuvent plus se faire en ZAC ;
- le Sivom a fourni un terrain de 4 ha : seuls 2 ha seront utilisés avec entre autres 800 m² de bâtiments, 100 m² de locaux techniques, un parking arboré, des plantations, des jardins de recueillement. Coût du projet : 4,7 M€ HT ;
- les locaux seront aux nouvelles normes (contrairement au site de Cornebarrieu) qui doivent obligatoirement être appliquées à partir du 01/01/18 ;
- il est prévu au départ au maximum **800 crémations par an** ; à terme le site est prévu pour pouvoir opérer 1400 crémations par an ;
- le flux de véhicules sera, au départ, **au maximum de 160 véhicules par jour** : il est estimé qu'un convoi funéraire compte entre 60 et 80 véhicules maximum, sachant que tous les véhicules ne se déplacent pas ensemble sur les mêmes routes (pour comparaison le flux de circulation sur la RD23 reliant Labastidette et Seysses est de 6000 véhicules par jour).

Le plan de masse du projet nous a été montré : contrairement à ce qui avait été dit en comité syndical, l'accès au site ne se fera pas par le Chemin de Massonné mais par le Chemin du Merle, toujours sur la commune de Seysses, effectivement très proche de la limite de la commune de Lamasquère. Le chemin du Merle sera aménagé de la RD23 jusqu'au site avec un chemin piétonnier et un rond-point sur la RD23.

Contrairement à ce qui a été écrit sur la note que vous avez reçue, une information sur ce qui était porté à notre connaissance sur ce projet a été donnée en Conseil municipal du 26 mars 2015, en présence en présence des élus de « Lamasquère près de vous ». Toutes les délibérations du Comité syndical du Sivom SAGe sont, quant à elles, disponibles en mairie et consultables par tous les élus. Ce ne sont donc pas « certains élus » du conseil municipal qui étaient au courant du projet, mais « tous les élus ».

A ce stade du projet, le seul levier sur lequel la commune peut agir est celui de la voirie. Le projet initial d'aménager le chemin de Merle sur une seule partie n'est pas acceptable. Le site sera en effet accessible des deux côtés de ce chemin, et il n'est pas concevable d'envisager une augmentation de trafic sur toute sa longueur en l'état actuel de la chaussée ! De même il est plus que probable qu'un flux supplémentaire de véhicules traversera la commune via la RD50 et la RD19 : la commune de Seysses ne sera pas la seule à être impactée.

Nous rencontrerons le SAGe et la mairie de Seysses afin d'obtenir des garanties quant aux conséquences de l'augmentation de la circulation (sécurité des usagers, dégradation de la chaussée).

ÉCOLE

Personnel

Suite au départ à la retraite de Christiane Saltarel, le secrétariat de mairie a été réorganisé. **Sabine Marchesi** a intégré le service début avril. Après 28 ans passés à la mairie de Saint-Lys, elle a été recrutée en tant qu'adjointe administrative. Son expérience lui a permis de s'adapter rapidement à son nouveau poste : elle assurera entre autres les taches relatives à l'état civil, l'urbanisme, … et plus particulièrement l'accueil.

Espaces verts

En collaboration avec l'**ESAT les Pins** (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) situé à Rieumes, nous accueillons Michel Bolène dans le cadre d'une convention avec pour objectif l'insertion sociale et professionnelle des adultes handicapés.

Michel apporte ses connaissances grâce à ses nombreuses formations acquises en espaces verts. Il a également travaillé dans différentes collectivités territoriales.

Son autonomie, sa bonne humeur, son esprit d'initiative sont un bonus qui transparait dans les travaux qu'il réalise.

En confiant cette prestation à l'ESAT, au-delà de la demande citoyenne et responsable, c'est la construction d'un partenariat gagnant-gagnant qui permet à Michel de se « construire » par le travail qu'il réalise mais c'est aussi une force de travail importante pour notre commune.

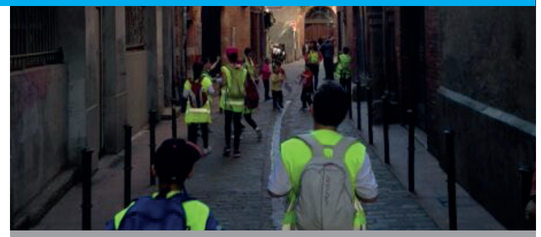

Rallye piéton

Sous un magnifique soleil, le 16 mars dernier, les élèves de l'école Édith Piaf (cycle 2 et 3) ont participé à un rallye piéton patrimoine dans le centre de Toulouse : action de sensibilisation des élèves à la sécurité routière.

Après avoir emprunté l'autocar et le métro, les élèves sont arrivés Place du Capitole où les conseillers pédagogiques du département, organisateurs du rallye, leur ont proposé différents parcours dans Toulouse, parcours jalonné de petites épreuves.

Les élèves, répartis par petits groupes encadrés par les parents et les enseignantes, devaient se déplacer en toute sécurité et s'orienter à l'aide de photographies ou d'un plan afin de retrouver les lieux et les indices architecturaux leur permettant de répondre aux questions posées.

Petits et grands ont passé une belle et agréable journée.

Sécurité PPMS

Depuis 2002, les écoles doivent être dotées d'un **PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)**. Ce document est élaboré par la directrice, Virginie Schmit, en lien avec la mairie. L'objectif est d'assurer la sécurité des élèves et personnels face à des risques majeurs : incendie et catastrophes naturelles ou chimiques. Depuis les attentats terroristes, se rajoute l'intrusion d'une personne mal intentionnée.

Trois exercices doivent être obligatoirement réalisés chaque année : évacuation dans le cas d'un incendie et confinement dans les deux autres cas. Ils permettent aux personnels et enfants d'acquérir les bons gestes et réflexes, et de vérifier si le PPMS est bien adapté à la configuration des locaux.

Les élèves et parents ne sont pas avertis des dates d'exercice pour une meilleure efficacité, seule la mairie y est associée.

La municipalité a doté l'école de valises PPMS contenant des trousses de premier secours, du matériel pour confiner les classes, de l'eau et de la nourriture, … Elle a également investi dans l'achat de talkie-walkies.

Édité par la commune de Lamasquère.
Directrice de publication : Brigitte Moran. Commission Communication : Antoine Barreira, Stéphane Cazaux, Magali François, Josiane Tasselli. Crédit photos : commune. Imprimé par nos soins.

JOURNAL DE Lamasquère
JUIN 2017 // N°07

ÉDITO

L'élection présidentielle avec ses 4 millions de suffrages blancs, une abstention record et 11 millions d'électeurs en faveur du Front National a permis de mesurer le degré d'insatisfaction des français et laisse un pays divisé, dans le doute.

Il nous faut maintenant attendre le renouvellement de l'Assemblée Nationale les 11 et 18 juin 2017 prochain pour savoir avec quelle majorité notre nouveau président gouvernera.

Quant à nous élus, nous devons continuer à construire l'intérêt général et à agir au mieux pour faire vivre nos villages. Cela suppose une gestion serrée des dépenses de fonctionnement car le gouvernement en rajoute toujours plus : mise en place des TAP (réforme des rythmes scolaires), désengagement de l'Etat dans l'instruction des dossiers d'urbanisme, mise en place du plan de sauvegarde, de l'accessibilité… sans parler des contraintes qui nous sont imposées comme le SCOT, les lois ALUR et NOTRe, qui, mises bout à bout, contribuent à un coût de plus en plus difficile à assumer.

Avec des charges à la hausse et des aides à la baisse, il faut élaborer un budget raisonné, formuler des hypothèses prudentes concernant les recettes à venir. L'équilibre permanent est à rechercher dans la maîtrise de la dépense publique locale tout en maintenant les mêmes services à nos concitoyens et en essayant de stabiliser au mieux la fiscalité. C'est ainsi que le budget 2017 a été mis en place.

votre Maire
Brigitte MORAN

À LA UNE

Cérémonie du 8 mai

C'est sous le soleil que de nombreuses personnes se sont retrouvées devant le monument aux morts pour la commémoration de la victoire du 8 mai 1945. Lors de son discours Mme le Maire, Brigitte MORAN, entourée de membres du conseil municipal, a rappelé l'importance du devoir de mémoire afin d'inscrire dans le temps un message de paix. En voici un extrait :

« Après les élections présidentielles que nous venons de connaître, nous pourrions penser que la démocratie est le garant de toutes les dérives xénophobes, racistes ou antisémites. Ce serait oublier la première leçon que nous devons retenir de cette époque sombre de notre histoire : en effet, il faut le dire et le redire, le parti nazi est arrivé au pouvoir en Allemagne de manière démocratique !

La France c'est le suffrage universel, l'égalité des droits entre tous les citoyens, le droit à la libre expression, la laïcité, la liberté de culte dans la sphère privée, l'éducation pour tous…

La France c'est le pays de l'émancipation, de l'égalité des hommes et des femmes, c'est la terre de refuge des victimes de dictatures et autres barbaries, c'est l'interdiction de l'esclavage, … Alors parfois on critique, mais parce que nous avons cette liberté, ce droit au débat.

Dans un monde en ébullition, nous devons sans cesse porter haut et fort les valeurs républicaines et démocratiques que nos aînés nous ont léguées. Voilà quel est notre combat du souvenir ! »

Lecture a été faite de la lettre du secrétaire d'état aux anciens combattants, suivie de l'appel aux morts pour la France et d'une minute de silence pour le souvenir. La cérémonie a été accompagnée musicalement par La Peña Lamasquera qui a interprété la Sonnerie aux Morts ainsi que la Marseillaise.

Après la cérémonie, les personnes présentes ont été invitées à partager le verre de l'amitié offert par la municipalité, avec pour fond musical les airs enjoués de La Peña.

Dossier Spécial Budget